

4.1 De l'équité à l'efficacité des structures

4.1.1 L'individualisme des pionniers

Les migrations vers l'Ouest américain se sont déroulées dans une atmosphère d'indépendance résolue. Tant les constructeurs de chemins de fer que les personnes bénéficiant de leurs services étaient des individualistes intéressés. Le processus d'intégration plus étroite des États américains a concouru à une autosuffisance économique accrue du pays et à son indépendance par rapport à l'Angleterre et au reste du monde.

- **Les trusts : érosion de l'équité et de la liberté**

Les propriétaires de chemins de fer ont créé des monopoles et accru leur puissance commerciale par la pratique des prix d'éviction. Les entreprises se sont concentrées en trusts pour écarter leurs concurrents et accroître leurs profits. Avec la perte de terrain des petites entreprises et des agriculteurs devant les trusts, il s'est produit aux États-Unis une redistribution du revenu en faveur des grandes entreprises. L'équité est devenue une préoccupation et la nature de la politique à mettre en oeuvre en conséquence s'est précisée.

- D'abord, en réponse au mécontentement populaire, le gouvernement des États-Unis a adopté, au cours des années 1880, la loi dite *Interstate Commerce Commission Act* qui avait pour objet d'empêcher les sociétés ferroviaires d'exercer leur pouvoir monopolistique.
- Ensuite, après avoir bridé les sociétés ferroviaires, le gouvernement des États-Unis a adopté des lois antitrust.

- **Les lois antitrust : rétablissement de l'équité**

Les lois antitrust se sont imposées par la forte mentalité pionnière aux États-Unis. Les petits propriétaires fonciers ont soutenu que les trusts avaient gonflé les prix industriels par rapport aux prix agricoles. Selon Bork :

Les lois antitrust s'inscrivent dans la bonne vieille tradition américaine du shérif d'une petite ville éloignée⁴⁰.

Les lois qui ont été adoptées traduisaient exactement l'éthique des pionniers pour ce qui est de définir ceux que la justice doit punir, ceux qu'elle doit récompenser et la manière dont elle doit être rendue.

⁴⁰ Bork, R., *The Antitrust Paradox: A Policy at War with Itself*, New York, Basic Books, 1978, p. 6.